

Les câblo-opérateurs manifestent leur hostilité au décret must carry

Si le CSA s'est félicité de la publication du décret must carry, les syndicats de câblo-opérateurs ont rapidement manifesté leur hostilité à son égard. Ainsi, l'AFORM (association française des opérateurs de réseaux multiservices) a jugé que cette « contrainte du must carry » n'était « ni économiquement, ni juridiquement acceptable » et que les câblo-opérateurs allaient donc déposer un recours auprès du Conseil d'État et de la Commission européenne. De son côté, l'ACCES (Association des chaînes du câble et du satellite) a estimé que toutes les conditions de visibilité commerciale et techniques n'étaient pas réunies et a donc demandé au CSA d'apporter rapidement des réponses sur ces « éléments clés du lancement du numérique hertzien ».